

## Délibération n°2025-03-18-11-CA

Relative à la création de la Cellule mutualisée d'aide à la gestion des unités de recherche

### **Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis du Comité social d'administration en date du 27 février 2025,

**Considérant** que la mise en place de la Cellule mutualisée d'aide à la gestion des unités de recherche est issue d'un partenariat entre 4 Etablissements : Aix-Marseille Université, le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et l'Institut de recherche pour le développement ;

**Considérant** que les objectifs de la Cellule mutualisée sont de mettre en place une équipe d'assistants en gestion assurant un service ponctuel aux unités de recherche en difficulté, de mutualiser les forces entre tutelles pour apporter une réponse commune, rapide et adaptée ainsi que de simplifier les démarches pour les unités de recherche avec la mise en place d'un guichet unique ;

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la création de la Cellule mutualisée d'aide à la gestion des unités de recherche.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (27 voix pour et 5 abstentions).**

Membres en exercice : 36

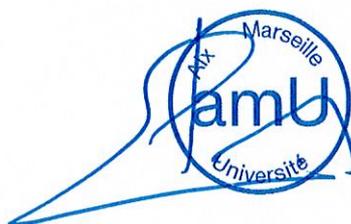
**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 17 membres présents et 15 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 24 MARS 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 MARS 2025